



# Notre qualité de formation

Si de nombreuses formations en médiation existent déjà, notre ambition est de proposer une complémentarité à votre posture professionnelle avec une offre de formation ciblée sur la pratique.

Notre organisme de formation continue base en effet son enseignement sur les retours d'expérience de praticiens qui ont eux-mêmes éprouvé le besoin de partager ce qui les a fait progresser au cours des différentes missions menées.

A la fin de chaque session de formation, un certificat de médiation sera remis aux stagiaires. Celui-ci précisera l'option pratique enseignée, apportant ainsi une réelle légitimité aux personnes ayant suivi cette formation.

Nos experts formateurs sont tous des praticiens de la médiation, avec une spécialisation telle que prévention des RPS, qualité de vie au travail, médiation d'organisation, médiation judiciaire, médiation de la consommation, expert et coaching.

Ainsi par exemple, la formation « médiation de la consommation » est enseignée par un/deux médiateurs qui ont co-créé une association de médiation de la consommation agréée par la Commission d'Évaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation.

Autre illustration, la formation « médiation judiciaire » est enseignée par un/deux médiateurs inscrits sur une liste de cour d'appel, et ils travaillent régulièrement avec le système judiciaire.